



La ville recrute 6 agents recenseurs

Vous êtes majeur-re, père/mère au foyer, étudiant.te, demandeur.se d'emploi, retraité.ée ?

Dans le cadre du recensement de la population mené en collaboration avec l'INSEE, la commune recrute 6 agents recenseurs **à partir de janvier 2026 pour une durée de 7 semaines environ.**

Les agents recenseurs devront être disponibles pour l'opération du recensement de la population 2026, qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Les agents suivront impérativement, en mairie, une formation de 2 sessions organisée par l'INSEE, le 6 et le 12 janvier 2026.

Adressez vos candidatures à mairie@ville-montendre.fr avant le 1^{er} novembre 2025 ou par envoi postal à Mairie de Montendre - Recensement de la population 2026 - 29, rue de l'Hôtel de Ville 17130 Montendre.

Votre profil :

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi
- Large amplitude dans les horaires
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte
- Avoir de fortes aptitudes relationnelles, capacités au dialogue
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité
- Organisation et méthodologie sont des qualités requises pour la bonne exécution des travaux (tournée de reconnaissance, numérotation des logements, organisation planning de visites, suivi des réponses (internet et papier) classement des questionnaires collectés
- Disposer d'un téléphone portable pour recevoir les informations de l'INSEE.

Vos missions :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 séances de formation obligatoires dans les 15 premiers jours de janvier)

- Effectuer un repérage des adresses à recenser selon le secteur géographique attribué et les faire valider par son coordonnateur
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires complétés par les habitants dans les délais impartis.
- Relancer avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

Rémunération :

La rémunération sera basée sur un forfait dont une partie fluctue en fonction du nombre de questionnaires collectés. Participation aux frais de déplacement.